



Département du MORBIHAN

2026/27/04/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : VERGNAULT Marie,

Procuration(s) : VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élue secrétaire de séance. De même, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PÉRON Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Dates de convocation : 10/04/2026
Convocation N°1 affichée le : 14/04/2026
Convocation N°2 affichée le : 20/04/2026
Ordre du jour complémentaire du 21/04/2026
Affiché le 21/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 29/04/2026
Publié ou notifié le 04/05/2026
Certifié exécutoire le 04/05/2026
A GOURIN, le 04/05/2026..

La Maire,
Bérangère FRITZ.



7- CRÉDITS SCOLAIRES 2026 "ARBRE DE NOËL"

Madame la Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le crédit qui est proposé pour chaque élève fréquentant l'un des trois établissements du 1^{er} degré au titre de l'Arbre de Noël 2026 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2026.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2025 à la somme de 25 euros par élève.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE, d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 25 euros par élève fréquentant l'un des trois établissements du 1^{er} degré, au titre de l'Arbre de Noël 2026 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2026.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260427-D2026270407-DE

Fait à Gourin, le 27 avril 2026
Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Styren PICARDA.

Le secrétaire de séance,
Matthieu PÉRON.



La Maire,
Bérangère FRITZ.